

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CUINES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 02 MARS 2010

Sous la Présidence de Monsieur Joseph BLANC, Maire

- **MEMBRES PRESENTS** : MM. ANTONACCI Lucie – BIGNARDI Martine – DERRIER Josette – EMIN Marie-Joëlle – ESPEJO Frédéric – GERMAIN Frédéric – LAZZARO Dominique - MARGUERON Alain – PACHOUD Bernard - TOESCA Jean-Yves – TOGNET André - VETTER Michel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

- M. Roger ARNOUX (Procuration donnée à M. BLANC Joseph)
- Mme Monique EMIN (Procuration donnée à Mme EMIN Marie-Joëlle)

Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance précédente.

I) PROGRAMME D' ACTIONS EN FORET COMMUNALE – ANNEE 2010

M. DOYON Jean-Pierre, Agent de l'Office National des Forêts présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2010 dans la Forêt Communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PROPOSE** à la Commission de l'ONF de faire une visite de la Forêt Communale afin d'étudier le programme 2010
- **DECIDE** de reporter sa décision à une date ultérieure.

II) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX – ASSOCIATION DECLICC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une Convention avec l'Association DECLICC pour la mise à disposition de Locaux, dans le cadre des activités périscolaires, du 01 Octobre 2010 au 17 décembre 2010.
La Convention est annexée à la délibération.

.../...

III) BAIL AVEC L'ASSOCIATION DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES CANTONS DE LA CHAMBRE – AIGUEBELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un Bail avec l'Association de Pêche et de Protection des milieux Aquatiques des Cantons de La Chambre et d'Aiguebelle relative à l'autorisation des droits de pêche à la ligne sur l'ensemble des berges des cours d'eau et plans d'eau communaux de St Etienne de Cuines.

La Bail est annexé à la délibération.

IV) QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTEURS EAU GELES – ANNEE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif d'un compteur d'eau gelé à **50,00 €**

B) PARTICIPATION FINANCIERE SEJOUR A PARIS POUR ECOLE ELEMENTAIRE DE ST ETIENNE DE CUINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de financer une partie des frais relatifs à l'organisation du séjour à Paris du 07 Juin 2010 au 11 Juin 2010, pour les élèves de CE2, CM1, CM2 de l'école élémentaire de St Etienne de Cuines.

C) PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE A VENISE POUR UN ELEVE DU LYCEE PAUL HEROULT DE ST JEAN DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une participation financière d'un montant de **75,00 €** par élève pour un voyage scolaire à VENISE, pour la période du 05 Avril 2010 au 09 Avril 2010, organisé par le Lycée Paul Héroult de St Jean de Maurienne, un élève de la Commune étant concerné par ce voyage, soit Marie GUGLIELMINETTI.

D) EMBAUCHE D'AGENTS POUR LA SAISON D'ETE 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au recrutement du personnel saisonnier pour la période estivale, afin d'effectuer divers travaux d'entretien, dans le respect de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 modifiée du 26 Janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** le recrutement temporaire de jeunes âgés de 16 à 18 ans pendant les mois de Juillet et Août 2010 qui seront rémunérés sur la base d'un indice brut de l'échelle 3 correspondant aux fonctions exercées (ces jeunes ne pourront pas être embauchés plus de 2 années pour les périodes demandées).

.../...

E) EMBAUCHE D'AGENTS POUR BESOINS OCCASIONNELS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la création de 2 emplois occasionnels de jeunes en qualité d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, à temps complet, pour la distribution du Bulletin Municipal pendant la période du 12 avril 2010 au 16 avril 2010 (Vacances d'Avril)
Ces jeunes seront rémunérés par référence à l'indice Majoré 292 en fonction du nombre d'heures effectué.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

F) SUBVENTIONS – ANNEE 2010

Suivant les propositions de l'Office Municipal Culturel et Sportif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS INTELLECTUELS (APEI MAURIENNE)**
- **COMITE D'ENTENTE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DE LA SAVOIE**
- **LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE SAVOIE**
- **ASSOCIATION DES CONSEILLERES MUNICIPALES DE SAVOIE**
- **ASSOCIATION SPORT ET HANDICAP DE MAURIENNE**
- **ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**
- **TENNIS CLUB DE LA CHAMBRE**
- **MAISON FAMILIALE RURALE**
- **LE PIED A L'ETRIER**

G) LIQUIDATION D'OPERATIONS – SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE

Monsieur Le Maire rappelle, qu'en application de la Convention de Mandat signée le 11 Janvier 2010, la Commune de St Etienne de Cuines a confié à la Société d'Aménagement de La Savoie la réalisation d'une étude afin de déterminer les coûts prévisionnels de différentes zones ainsi que l'établissement d'un bilan prévisionnel.

Les dépenses s'élèvent en définitives à :

16.080,85 € TTC

**Pour un coût prévisionnel estimé selon la Convention du 11/01/2007
à 16.119,68 € T.T.C.**

Les dépenses ont été financées comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| • Etudes préalables | 14.313,16 € TTC |
| • Honoraires SAS | 1.767,69 € TTC |
| Solde de trésorerie au 16/12/2010 | 0,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ARRETE** définitivement les comptes au montant indiqué ci-dessus
- **DONNE** quintus à la Société d'Aménagement de la Savoie pour sa mission sur le plan financier.
- **ACCEPTE** contre reçu la remise par la S.A.S. de l'intégralité des marchés et pièces annexes affectées aux dépenses de l'opération.

.../...

H) VALIDATION DE SERVICES/Versement des cotisations

Considérant le dossier de validation des services de l'agent,
Vu l'état de services validables présenté par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des
Collectivités Locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au dossier présenté
- **CHARGE** Monsieur Le Maire du règlement de la facture correspondante au dossier VA200842385
- **PRECISE** que le montant nécessaire est porté au budget de la Commune – chapitre 012 –
compte 6453

**Vu par Nous, Maire de la Commune de St Etienne de Cuines, pour être affiché le Trois Mars
deux mil neuf, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la
loi du 05 août 1884.**

M. Joseph BLANC
MAIRE,